

## Demande de subvention au Fonds communal pour le développement durable

### Haie vive

#### Conditions pour l'octroi de la subvention

La haie vive remplace une haie de lauriers ou de thuyas existante  oui

La haie sera remplacée dans son intégralité  oui

Les travaux, s'ils ne sont pas réalisés par vos soins sont faits par un paysagiste vaudois  oui

Les nouveaux arbustes sont achetés dans une pépinière vaudoise  oui

Les arbustes sont choisis selon la liste des essences locales, disponible sur [www.renens.ch/subventions](http://www.renens.ch/subventions)  oui

La haie compte minimum trois essences différentes  oui

L'entretien de la haie sera fait de manière extensif (dans la mesure du possible, ne pas tailler la haie, et si cela est nécessaire le faire hors de la période de nidification des oiseaux, ne pas traiter avec des produits phytosanitaires)  oui

Vous vous engagez à ne pas arracher les nouveaux arbustes pendant au moins 10 ans et à remplacer les arbustes qui meurent pendant la première année qui suit la plantation  oui

Vous n'avez pas touché de subvention pour une haie vive au cours des cinq dernières années  non

#### Informations sur les travaux prévus

Nombre de mètres linéaires à arracher et replanter : .....

L'arrachage de la haie de lauriers ou de thuyas et la plantation de la nouvelle haie sera faite par une entreprise professionnelle  oui  non (fait par vos soins)

Si oui, nom de l'entreprise

Nom de la pépinière où seront achetés les arbustes

#### Coordonnées personnelles

Nom

Prénom

Adresse

NPA, Localité

1020

Renens

Téléphone

Email

Date de la demande

Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds pour le développement durable en ligne sur [renens.ch/subventions](http://renens.ch/subventions), et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

**Documents à fournir en annexe pour l'octroi de la subvention (obligatoire)**

Avant la réalisation des travaux

- L'offre pour la réalisation des travaux (s'ils ne sont pas faits par vos soins)
- La liste des essences d'arbustes prévues et leur prix

Après la réalisation des travaux

- La facture finale des travaux et/ou de l'achat des arbustes
- Une preuve de paiement (p.ex. facture payée, ticket de caisse, extrait de compte bancaire)
- Une copie de votre carte bancaire (pour le versement de la subvention)

A renvoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou [ctc@renens.ch](mailto:ctc@renens.ch)

Montant de la subvention	
--------------------------	--